

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 26 novembre 2020 à 13 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Denis Ethier, Isabelle Nadon, et par conférence téléphonique, Yves Desjardins formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

A-20-11-72

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

A-20-11-73

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

L'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL SE FERA À LA PROCHAINE SÉANCE

Le procès-verbal sera adopté à la prochaine séance.

A-20-11-74

AUTORISATION AU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE TOUR D'OBSERVATION ET D'AGRANDISSEMENT DU GARAGE AU PARC RÉGIONAL MONTAGNE DU DIABLE

CONSIDÉRANT que le Parc régional Montagne du Diable a présenté une demande d'aide financière à l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec pour effectuer la construction d'une tour d'observation et l'agrandissement du garage;

CONSIDÉRANT que l'Agence veut s'assurer que la l'Agglomération de Mont-Laurier est d'accord à ce que le Parc Régional Montagne du Diable réalise les travaux sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'accepter que le Parc régional Montagne du Diable effectuer la construction d'une tour d'observation et qu'il agrandisse le garage.

D'autoriser le maire à compléter le formulaire "Autorisation du projet de construction d'une tour d'observation et d'agrandissement du garage au Parc Régional Montagne du Diable" jointe en annexe et de le retourner au Parc Régional Montagne du Diable.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-20-11-75

LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire